



**AGENTS TERRITORIAUX
DÉPARTEMENT
DU VAUCLUSE**

NON À LA MUTATION FORCÉE ! UNE SANCTION DÉGUISÉE N'EST PAS UNE SOLUTION

**LA COLLECTIVITÉ TENTE-T-ELLE DE DÉPLACER UN AGENT CONTRE SON GRÉ
SOUS COUVERT DE « L'INTÉRÊT DU SERVICE » ?**

UNE SANCTION DÉGUISÉE, C'EST QUAND :

- la mutation intervient après un conflit avec la hiérarchie
- l'administration reproche à l'agent son comportement sans engager de procédure disciplinaire
- l'agent perd des responsabilités, des missions ou des primes
- le changement d'affectation dégrade sa situation professionnelle
- la mesure apparaît davantage comme une punition que comme une nécessité de service

LES DROITS DES AGENTS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS

L'administration ne peut pas utiliser une mutation pour éviter le contradictoire, la consultation du dossier ou les garanties disciplinaires prévues par le statut.

**UNE MESURE PRISE DANS
UN BUT PUNITIF PEUT ÊTRE
ANNULÉE PAR LE JUGE
ADMINISTRATIF.**

LA CGT EXIGE :

- le respect des droits statutaires des agents
- la transparence sur les motifs des changements d'affectation
- l'arrêt des mutations punitives et des pressions managériales
- la consultation des représentants du personnel lorsque les situations le justifient
- la réintégration des agents victimes de mesures illégales

LES PROBLÈMES NE SE RÈGENT PAS EN DÉPLAÇANT LES AGENTS

Lorsqu'un agent signale une difficulté, un dysfonctionnement ou une souffrance au travail, la réponse ne doit pas être :

**« ON CHANGE L'AGENT
DE SERVICE »**

La réponse doit être :

**« ON RÈGLE
LE PROBLÈME. »**

Trop souvent, les alertes sont ignorées, les situations se dégradent et les tensions s'installent. Puis, lorsque le climat devient insupportable, c'est l'agent qui est déplacé.

CE N'EST PAS ACCEPTABLE

Laisser pourrir une situation pendant des mois pour ensuite imposer une mutation n'est pas une solution. C'est un aveu d'échec du dialogue et de la prévention.

LA CGT REVENDIQUE

- des réponses rapides aux alertes des agents
- le traitement des difficultés à la source
- le respect de la parole des personnels
- la prévention plutôt que les sanctions déguisées

**UN AGENT
N'EST PAS
UN PION !**

Déplacer un agent pour faire taire une voix, masquer un problème ou régler un différend ne résout rien.

**Cela fragilise les équipes
et dégrade le service public.**

AGENTS TERRITORIAUX, NE RESTEZ PAS SEULS !

Face à une mutation imposée, contactez immédiatement vos représentants CGT. Chaque situation doit être analysée afin de vérifier si la mesure répond réellement à l'intérêt du service ou si elle constitue une sanction déguisée.

**UN PROBLÈME SIGNALÉ
DOIT ÊTRE RÉGLÉ,
PAS DÉPLACÉ.**

**LA CGT DÉFEND LES DROITS DES AGENTS
ET COMBAT TOUTES LES FORMES DE SANCTIONS ARBITRAIRES.
ENSEMBLE, FAISONS RESPECTER LE STATUT !**